



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2023-10-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2023

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 11 octobre 2023

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 11 octobre 2023 à 18H00 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA11102023-1 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UDSP POUR 2024

N° BCA11102023-2 – DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHAMBERY

N° BCA11102023-3 – DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SUD LAC

N° BCA11102023-4 – FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

N° BCA11102023-5 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE « FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE ET PRESTATIONS CONNEXES PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LE SDIS 73 »

N° BCA11102023-6 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE CAMIONS CITERNE RURAUX (CCR)

N° BCA11102023-7 – DEMANDE D'EXONERATION DES PENALITES DE RETARD – MARCHE 21/09A2 « EFFETS D'HABILLEMENT DE SECOURS EN MILIEUX PERILLEUX ET DE SECOURS EN MONTAGNE – LOT 2 : VETEMENT DU BAS

N° BCA11102023-8 – SORTIES D'ACTIFS : MATERIELS



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2023

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 11 octobre 2023



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-1-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-1

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UDSP POUR 2024

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

La convention du 25 novembre 2021 entre le SDIS de la Savoie et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Savoie prévoit dans son article 7 les dispositions suivantes :

« ...

Pour chaque exercice, l'« UDSP » établit un dossier de demande de subvention qui doit être adressé au Président du Conseil d'Administration du « SDIS » avant le 31 octobre de l'année précédente.

Ce dossier prévisionnel, détaillé et chiffré, présente les actions envisagées et les moyens nécessaires à l'«UDSP» pour les réaliser.

... »

Le dossier de demande de subvention se présente comme suit.



**UNION DEPARTEMENTALE DES
SAPEURS POMPIERS DE LA SAVOIE**

Saint Alban Leysse, le 26 septembre 2023

Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs Pompiers de la Savoie

à

Monsieur André POINTET
Président du Conseil d'Administration du
SDIS de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73 230 SAINT ALBAN LEYSSE

Objet : Demande de subvention au titre de l'année 2024
PJ : Un dossier et un projet de budget prévisionnel

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'attribution par le SDIS d'une subvention de 37 000.00 euros pour le fonctionnement de l'UDSP au titre de l'année 2024.
Ce montant reste identique aux années précédentes.

Comme vous le savez le soutien social et la solidarité qui restent la base d'action de l'union départementale génèrent chaque année des dépenses importantes afin de venir en aide aux sapeurs-pompiers, personnels administratifs et techniques, anciens, ou encore JSP, victimes d'un accident, de maladie ou en difficulté.

Cette année encore, nous avons pris en compte, en lien avec l'ODP, de nouveaux pupilles, suite aux décès de plusieurs collègues, ce qui porte à plus de 20 le nombre de pupilles mineurs et majeurs suivis au quotidien (primes de Noël et rentrée scolaire, journées de regroupement...).

En 2024, nous poursuivrons aussi nos actions pour soutenir et développer nos sections de jeunes sapeurs-pompiers, réel vivier pour le volontariat, surtout en zone rurale.

Nous devons aussi mettre à niveau ou renouveler le matériel de secourisme pour la formation du grand public, le matériel pour les DPS, mais poursuivre le développement de notre structure informatique puisque l'UDSP est désormais autonome dans ce domaine ce qui a sûrement permis d'alléger la sollicitation du SDIS dans ce domaine.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de demande de subvention, ainsi que le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2024 comme prévu par la convention entre le SDIS et l'union départementale.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, mais aussi pour vous rencontrer, afin de vous présenter notre fonctionnement et nos actions au quotidien.

En vous remerciant encore du soutien que vous nous apportez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du conseil d'administration, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Union Départementale,

Lieutenant-colonel Pascal BOJUC



UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SAVOIE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2024

I. Renseignements d'ordre général

Désignation exacte de l'association qui sollicite la subvention :

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Savoie

Adresse administrative : 226 rue de la Perrodière, 73230 Saint Alban Leysse

Numéro de téléphone : Tél. : 04.79.27.17.02 Mail : contact@udsp73.fr

Noms et qualités des responsables (composition du Bureau):

Pascal BOJUC	Président
Denis STINTZY	Secrétaire général
Jean Loup CREUX	Trésorier

Régime juridique de l'association et date de création :

Régime associatif conforme à la loi de 1901 – Création en 1908

Objet de l'association tel qu'il résulte des statuts :

Assurer un soutien à tous les adhérents un soutien social et financier au travers d'un réseau solidaire
Assurer la transmission des valeurs, et l'information citoyenne du grand public.
Participer au développement du volontariat (sections JSP)

Zone dans laquelle l'association recrute des adhérents et exerce son activité :

Sont adhérents, par le biais des amicales : les sapeurs-pompiers, les PATS, les anciens et les JSP

Nombre d'adhérents 2024 :

Nombre d'adhérents : 1803 actifs (SPP et SPV) ; 683 anciens ; 95 PATS ; 76 autres membres ; 90 JSP

Taux des cotisations annuelles 2023 (pour un membre actif) :

UDSP : 18,30 euros ; UR : 1,00 euros ; FNSPF : 11, 50 euros ; Assurance : 17,93 euros

II. Résumé de l'activité de l'association

Soutenir les adhérents en difficulté et les orphelins de sapeurs-pompiers décédés en service
Fédérer les adhérents autour de valeurs communes (anciens, sport, musique...)
Valoriser l'image et l'expertise des sapeurs-pompiers

Participer à la promotion du volontariat notamment au travers des sections de JSP
Informier et sensibiliser le grand public aux gestes et comportements qui sauvent

III. Renseignements concernant la demande de subvention

Montant de la subvention sollicitée : 37 000,00 euros

Demande conforme à l'année 2023.

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Développement de l'action sociale et aides ponctuelles
Participation à l'œuvre des pupilles
Développement et promotion du volontariat
Soutien aux adhérents pour les activités sportives
Matériel pour les actions de sensibilisation envers le public
Participation au fonctionnement des sections de jeunes sapeurs-pompiers

Subvention sollicitée de l'État ou d'autres collectivités :

Demande d'une subvention de 3 500,00 euros au Conseil départemental

IV. Renseignements financiers

1. Bilan de l'exercice en cours :

Dépenses : 358 277,26 €
Recettes : 381 824,07 €
Reliquat : 23 566,81 €

2. Prévisions budgétaires pour l'année 2023 :

Dépenses : 370 800,00 euros

Recettes : 370 800,00 euros (comprenant les subventions demandées au SDIS et au Conseil Départemental)

3. Subventions versées par le SDIS 73 au cours des années précédentes :

Années 2021, 2022 et 2023 : 37 000,00 euros

4. Autres aides financières obtenues au cours des trois dernières années écoulées

Subvention du conseil départemental de 3 500,00 euros en 2020, 2021 et 2022

A Saint Alban Laysse, le 25 septembre 2023

Le Président
Pascal BOJUC



Ci-joint : Budget prévisionnel pour l'année 2024
Bilan comptable exercice 2022

UDSP SAVOIE - BUDGET PREVISIONNEL 2024

Réalisé le 21 septembre 2023

DEPENSES		RECETTES	
Catégorie	Budget	Catégorie	Budget
Action Sociale	€ 35 000,00	Action Sociale	€ 12 000,00
Anciens SP	€ 6 000,00	Anciens SP	€ 2 000,00
Cérémonies	€ 1 700,00	Cérémonies	€ -
Communication	€ 6 000,00	Communication	€ -
Congrès national Mâcon	€ 2 000,00	Congrès national	€ -
Cotisations	€ 72 000,00	Cotisations	€ 110 000,00
DPS	€ 4 500,00	DPS	€ 2 000,00
Equipe de soutien	€ 3 000,00	Equipe de soutien	€ -
Finances	€ 10 000,00	Finances	€ -
Fonctionnement structure	€ 8 000,00	Fonctionnement structure	€ 40 500,00
Frais de personnels	€ 35 000,00	Frais de personnels	€ 2 500,00
Charges et cotisations sociales	€ 70 000,00	Charges et cotisations sociales	€ -
Informatique/Téléphonie	€ 7 000,00	Informatique/Téléphonie	€ -
JSP	€ 14 000,00	JSP	€ -
Locaux UDSP	€ 2 000,00	Locaux UDSP	€ -
Musée	€ 1 000,00	Musée	€ -
Musique/garde au drapeau	€ 2 000,00	Musique/garde au drapeau	€ 1 000,00
Secourisme	€ 83 500,00	Secourisme	€ 200 000,00
Sport	€ 4 600,00	Sport	€ -
Téléthon	€ -	Téléthon	€ -
Véhicules	€ 3 500,00	Véhicules	€ 800,00
TOTAL DEPENSES	€ 370 800,00	TOTAL RECETTES	€ 370 800,00

BALANCE BUDGETAIRE: 0,00 €

UDSP SAVOIE - BILAN DEFINITIF 2022 - Au 11 avril 2023

DEPENSES			RECETTES		
Catégorie	Budget	Observations	Catégorie	Budget	Observations
Action Sociale	€ 25 117,33		Action Sociale	€ 300,00	
SOC-Fct commission (déplac, rep, héb)	€ 748,50	Réunions	SOC-Remboursements aide	€ -	Solenfa, assurances, COS
SOC-Aides exceptionnelles	€ 13 940,00		SOC-Dons et subventions	€ 300,00	
SOC-Alimentation CSF	€ -				
Aides pupilles	€ 7 000,08	Rentrée, Noël, Installation...			
SOC-Activités familles	€ 3 338,80				
Séminaires réunions	€ 89,95				
Anciens SP	€ 8 895,75		Anciens SP	€ 3 780,00	
ASP-Fct commission (déplac, rep, héb)	€ 653,31		ASP-Remboursement	€ 400,00	Rapap UR Réunion régionale
ASP-Matériel, habillement, fournitures	€ 2 097,44		ASP-Subventions	€ 1 000,00	Région
ASP-Journée des anciens	€ 6 145,00		ASP-Inscrip dons Journées ASP	€ 2 380,00	
Cérémonies	€ 1 069,16		Cérémonies	€ -	
CER-Flours cérémonies	€ -				
CER-Gerbes décès	€ 376,40				
CER-Achat médailles	€ -				
CER-Déplacement JNSPF Paris	€ 692,76	repas, hébergement, SNCF...			
Communication	€ 1 000,00		Communication	€ -	
COM-Impression, revue	€ -	Trait d'union...			
COM-Annonces DI décès	€ -				
COM-Fonctionnement site internet	€ 1 000,00	Evolution site			
COM-Supports de communication	€ -				
Congrès national Nancy	€ 1 820,04		Congrès national	€ -	
CONG-Déplacement	€ 986,34	Train, voiture	CONG-Remb et participations	€ -	Participation inscription
CONG-Hébergement - alimentation	€ 515,70	Hôtel, Repas			
CONG-Inscriptions	€ 318,00	10 Congressistes			
Cotisations	€ 83 951,51		Cotisations	€ 120 423,36	
COT-Trop perçu amicales	€ -	Trop perçus	Adhésion	€ 36 471,85	
COT-Fédération nationale et CFA	€ 40 463,85	Reversement FNSPF	Fédération nationale et CFA	€ 40 463,85	
COT-Assurances MNSP CFA+	€ 26 948,05	Cotisation MNSP	Assurances MNSP CFA+	€ 26 948,05	
COT-Assurances MNSP Asso 18	€ 1 739,21	Saisonniers BNSSA	Assurances MNSP Asso 18	€ 1 739,21	
COT-Union Régionale	€ 2 087,90	Cotisation UR	Union Régionale	€ 2 087,90	
COT-Ceuvre des pupilles	€ 12 712,50	Reversement ODP	Ceuvre des pupilles	€ 12 712,50	
DPS	€ 2 760,07		DPS	€ 3 460,00	
DPS-Fct commission (déplac, rep, héb)	€ 116,69	DAE	DPS-Facturation DPS	€ 3 460,00	Factures organisateurs
DPS-Habillement - Matériel	€ -				
DPS-SDIS (Pharmacie, matériel, O2)	€ 1 144,45	Consommables			
DPS-Indemnités secouristes	€ 1 498,93	Indemnités secouristes			
Finances	€ 9 605,87		Finances	€ -	
FIN-Frais de banque, commissions	€ 301,07	Frais bancaires, virements...	FIN-Remboursement divers	€ -	Commissions, frais virement
FIN-Cabinet comptable	€ 9 304,80	Cabinet Magnin Gecors			
FIN-Impos DGFIP	€ -	Impôt société			
Fonctionnement structure	€ 9 128,79		Fonctionnement structure	€ 40 500,00	
FCT-Assurances locaux et dirigeants	€ 1 138,06	Locaux UDSP et dirigeants	FCT-Autres recettes	€ -	
FCT-AG, CA, BE (Repas, salle...)	€ 2 863,10	Traiteur, casse croûte	FCT-Subvention CD	€ 3 500,00	
FCT-Déplac-héberg (CA UR FNSPF...)	€ 3 196,48	Hôtel, SNCF, repas	FCT-Subvention SDIS	€ 37 000,00	
FCT-Fournitures bureaux-timbres	€ 923,51	Papeterie, courrier			
FCT-Participations (retraite, cadeau...)	€ 899,64	Retraite, cagnotte			
FCT-Matériels divers location	€ 208,00	Achat frigo			
FCT-Elections CA	€ -	Election CA vote électronique			
FCT-Frais de justice	€ -	Avocat, caution plainte			
Frais de personnel	€ 101 953,75		Frais de personnel	€ 8 119,66	
PERS-Assistante (salaires, primes...)	€ 31 264,18		PERS-Remboursement	€ 8 119,66	Erreur versements
PERS-Impos prélev source salaire	€ 955,79				
PERS-URSSAF	€ 61 479,81	URSSAF et AG2R Réunica			
PERS-Charges sociales	€ 7 966,03				
PERS-Formation continue	€ -				
PERS-Mutuelle	€ 287,94				
PERS-Retraite	€ -				
JSP	€ 14 273,98		JSP	€ 2 581,00	
JSP-Fct commission (déplac, rep, héb)	€ 1 017,88		JSP-Subventions diverses	€ 1 458,00	Subvention UR pour RTR
JSP-Matériel, habillement, fournitures	€ 3 521,10	150 livrets suivi et évaluation		€ 1 123,00	Rembt cadeau départ JP
JSP-Repas, Alimentation	€ 696,60	Réunions, journées cohésion			
JSP-Déplacement	€ 5 150,00	Cross, PSSP, cohésion			
JSP-Subventions sections	€ 3 888,40	3000 € Colosse pieds d'argile			
Musée	€ 6 843,65		Musée	€ 2 292,75	
MUS-Repas déplacements	€ 584,04	Chaillat et Fontenex	MUS-Recettes diverses	€ 2 292,75	vente ferraille et matériels
MUS-Assurances locaux et matériel	€ 2 911,67				

MUS-Fluides	€	58,96	EDF, Eau ...			
MUS-Matériels Fournitures	€	3 288,98				
Cligue/garde au drapeau	€	796,68		Cligue/garde au drapeau	€	1 550,00
CLI-Alimentation	€	113,28	Repas, collations...	CLI-Facture prestations	€	1 550,00 prestations
CLI-Equipement et tenues	€	-	Garde au drapeau ...	CLI-Aides subventions	€	-
CLI-Frais Déplacement	€	683,40	Remboursements kilométriques			
CLI-Location autocar	€	-				
CLI-Matériel et habillement	€	-	Instruments, garde drapeau ...			
Secourisme	€	82 554,52		Secourisme	€	196 437,26
SEC-Fct commission (rep,déplac, heb...)			Réunions commission	SEC-Gestes qui sauvent	€	3 300,00
SEC-certification Qualiopi- Icort	€	-	Audits	SEC-Remboursement	€	2 547,26
SEC-Frais repas MNPS	€	1 627,90	Remboursement repas, ...	SEC-PSCI et FC	€	148 180,00
SEC-Frais déplacement MNPS	€	2 188,51	Remboursements kilométriques	SEC-PSE et FC	€	8 510,00
SEC-Salaire MNPS	€	58 040,16	Immersion MNPS	SEC-SST et MAC	€	33 900,00
SEC-Documentation diplômes	€	10 278,78	Diplômes FNSPF, livret PSC			
SEC-Matériel	€	6 083,47	Maquillage ...			
SEC-Remboursements divers	€	-				
SEC-Stages-recyclages moniteurs	€	4 335,50	Stage et recyclage moniteurs			
Sport	€	4 607,04		Sport	€	1 625,94
SPO-Fct commission (rep,déplac, heb...)	€	1 382,94	Resa Hotel cross UR	SPO-Frais d'inscriptions	€	-
SPO-Récompenses podium	€	300,00		SPO-Subventions	€	243,00 Subvention UR Boules Albens
SPO-Matériel et habillement	€	930,00			€	1 382,94 Remb annu Hazel cross UR
SPO-Participations frais concurrents	€	-				
SPO-Subventions équipes	€	1 994,10				
Téléthon	€	177,47		Téléthon	€	-
TEL-Achat porte clés, peluches...	€	177,47	Déplacement réunion Paris	TEL-Rembt objets amicales	€	-
Véhicules	€	3 621,85		Véhicules	€	774,10
VEH-PY Assurances	€	-		VEH-Participations aux frais	€	774,10
VEH-Autoroute	€	2 530,76				
VEH-Carburant	€	199,61				
VEH-Entretien-CT- Répar	€	901,48	Pneus, entretien, CT			
TOTAL DEPENSES	€	358 277,26		TOTAL RECETTES	€	381 844,07
BALANCE BUDGETAIRE			23566,81			

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir émettre un avis favorable à l'étude, au stade du DOB et du budget primitif, de la demande de subvention de l'UDSP pour 2024 à hauteur de 37 000.00 € (idem 2023).

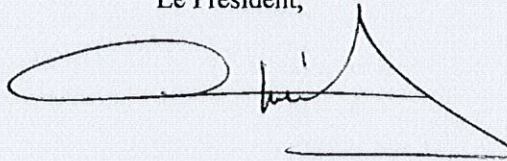
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'étude, au stade du DOB et du budget primitif, de la demande de subvention de l'UDSP pour 2024 à hauteur de 37 000.00 €.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-2-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-2

**OBJET : DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU CENTRE
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHAMBERY**

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA11102023-2 – DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHAMBERY

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Par convention du 20 janvier 2015, et ses avenants, Grand Chambéry et le SDIS de la Savoie ont décidé de réaliser une opération de restructuration et d'extension du Centre d'Incendie et de Secours de Chambéry à hauteur de 5 367 634.16 €.

Après réalisation des travaux, le décompte définitif de cette opération est le suivant :

DEPENSES			
Libellé	Total	Fonctionnement	Investissement
Etudes			
Etude de faisabilité	22 724.00	0.00	22 724.00
Maitrise d'œuvre (ATEAM)	430 308.53	0.00	430 308.53
Contrôle technique (APAVE)	16 394.42	0.00	16 394.42
Coordonnateur sécurité (ELYFEC et NOVICAP)	11 476.80	0.00	11 476.80
Etude de sol (EG SOL)	11 286.00	0.00	11 286.00
Ordonnance pilotage et coordination (SINEQUANON)	62 460.03	0.00	62 460.03
Etudes complémentaires (relevé topo, diagnostics, relevés de côtes, hydrogéologue)	27 188.46	0.00	27 188.46
Sous total études	581 838.24	0.00	581 838.24
Travaux			
Terrassement – VRD	230 963.66	0.00	230 963.66
Désamiantage	87 719.30	0.00	87 719.30
Gros œuvre – Démolitions sélectives	1 075 998.67	0.00	1 075 998.67
Etanchéité – Façades	298 715.54	0.00	298 715.54
Menuiseries extérieures et intérieures	397 667.83	0.00	397 667.83
Serrurerie – portes sectionnelles	327 004.29	0.00	327 004.29
Lots techniques – Electricité courant fort – chauffage – plomberie sanitaire	937 529.02	0.00	937 529.02
Second œuvre – aménagement intérieur	439 049.07	0.00	439 049.07
Création d'un Centre Médical Aptitude	27 764.65	0.00	27 764.65
Locaux Spécialité Vivarium	70 100.98	0.00	70 100.98
Restructuration locaux pour chambres de garde	298 972.98	0.00	298 972.98
Rénovation des logements NAS pour les SPP tour d'habitation	138 211.04	0.00	138 211.04
Mise en conformité hygiène remise pour véhicules VSAV	65 740.94	0.00	65 740.94
Restructuration de locaux en office / réfectoire	61 492.80	0.00	61 492.80
Aménagement extérieur (bornes électriques, sécurisation du site, signalétique, contrôle d'accès)	169 344.57	0.00	169 344.57
Aménagement fixe	25 414.14	0.00	25 414.14
Installation d'équipements techniques opérationnels	96 954.98	0.00	96 954.98
Sous total travaux	4 748 644.46	0.00	4 748 644.46
Autres			
Procédure appel d'offres	5 292.26	0.00	5 292.26
Assurance Maitrise d'ouvrage	30 469.06	0.00	30 469.06
Sous total autres	35 761.32	0.00	35 761.32
TOTAL DEPENSES	5 366 244.02	0.00	5 366 244.02

RECETTES			
Libellé	Total	Fonctionnement	Investissement
Dotations et fonds globalisés	878 938.78	0.00	878 938.78
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel (Grand Chambéry)	2 220 952.12	0.00	2 220 952.12
Département	2 220 952.12	0.00	2 220 952.12
Autres (pénalités, subventions pour la mise en conformité des rejets de l'aire de lavage et de distribution de carburants)	45 401.00	2 900.00	42 501.00
TOTAL RECETTES	5 366 244.02	2 900.00	5 363 344.02

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- arrêter le décompte définitif de l'opération présenté :

DEPENSES			
Etudes			581 838.24
Travaux			4 748 644.46
Autres			35 761.32
Total			5 366 244.02
RECETTES			
Dotations et fonds globalisés	878 938.78	16.379%	Participation hors recettes directes
Autres	45 401.00	0.846%	
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel (Grand Chambéry)	2 220 652.12	41.387%	50.000%
Département	2 220 652.12	41.387%	50.000%
Total	5 366 244.02	100.000%	100.000%

- l'autoriser à émettre les écritures afin de solder cette opération.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

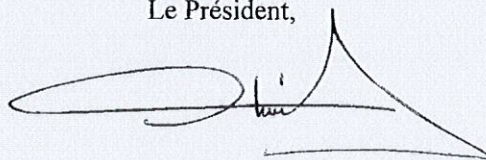
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- arrête le décompte définitif de l'opération présenté :

DEPENSES			
Etudes			581 838.24
Travaux			4 748 644.46
Autres			35 761.32
Total			5 366 244.02
RECETTES			
Dotations et fonds globalisés	878 938.78	16.379%	Participation hors recettes directes
Autres	45 401.00	0.846%	
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel (Grand Chambéry)	2 220 652.12	41.387%	50.000%
Département	2 220 652.12	41.387%	50.000%
Total	5 366 244.02	100.000%	100.000%

- autorise le Président du Conseil d'Administration à émettre les écritures afin de solder cette opération.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-3-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-3

OBJET : DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SUD LAC

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA11102023-3 – DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SUD LAC

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Par convention du 20 janvier 2015, et ses avenants, Grand Chambéry, Grand Lac et le SDIS de La Savoie ont décidé de réaliser une opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Sud Lac à hauteur de 7 716 520.00 €.

Après réalisation des travaux, le décompte définitif de cette opération est le suivant :

DEPENSES			
Libellé	Total	Fonctionnement	Investissement
Etudes			
Primes des candidats concours	25 200.00	25 200.00	0.00
Maitrise d'œuvre (GARDONI)	764 855.86	0.00	764 855.86
Contrôle technique (APAVE)	20 406.00	0.00	20 406.00
Coordonnateur sécurité (SOCOTEC)	10 230.02	0.00	10 230.02
Etude de sol (KAENA)	29 700.00	0.00	29 700.00
Ordonnance pilotage et coordination (PROMAN)	65 412.00	0.00	65 412.00
Etudes complémentaires (relevé topo, test infiltrométrie, étude sismique pylône, ...)	7 887.60	0.00	7 887.60
Sous total études	923 691.48	25 200.00	898 491.48
Travaux			
Terrassement – VRD – Espaces verts	1 118 842.62	0.00	1 118 842.62
Gros œuvre - Fondations spéciales	1 757 563.82	0.00	1 757 563.82
Charpente métallique – Etanchéité – couverture – bardage vêtue	1 415 708.78	0.00	1 415 708.78
Menuiseries extérieures et intérieures	345 560.27	0.00	345 560.27
Serrurerie – portes sectionnelles – contrôle d'accès	283 094.28	0.00	283 094.28
Lots techniques	860 230.38	0.00	860 230.38
Electricité courant fort – chauffage – plomberie sanitaire	528 653.25	0.00	528 653.25
Second œuvre – aménagement intérieur	528 653.25	0.00	528 653.25
Aménagement extérieur (bornes électriques, équipements sportifs et pédagogiques, pylône, signalétique, local poubelles, ...)	220 822.13	0.00	220 822.13
Aménagement fixe	171 250.06	0.00	171 250.06
Sous total travaux	6 701 725.59	0.00	6 701 725.59
Autres			
Procédure appel d'offres	10 406.93	4 445.78	5 961.15
Concessionnaires	12 053.52	0.00	12 053.52
Acte notarié	16 052.58	0.00	16 052.58
Assurance Maitrise d'ouvrage	43 446.01	0.00	43 446.01
Sous total autres	81 959.04	4 445.78	77 513.26
TOTAL DEPENSES	7 707 376.11	29 645.78	7 677 730.33

RECETTES				
Libellé		Total	Fonctionnement	Investissement
Dotations et fonds globalisés		1 259 454.81	0.00	1 259 454.81
Collectivités du secteur de 1^{er} appel		3 206 440.05	14 822.89	3 191 617.16
Grand Chambéry	76.97%	2 467 996.91	11 409.18	2 456 587.73
Grand Lac	23.03%	738 443.14	3 413.71	735 029.43
Département		3 206 440.05	14 822.89	3 191 617.16
Autres (subventions panneaux solaires et aire de lavage)		35 041.20	0.00	35 041.20
TOTAL RECETTES		7 707 376.11	29 645.78	7 677 730.33

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- arrêter le décompte définitif de l'opération présenté :

DEPENSES			
Etudes			923 691.48
Travaux			6 701 725.59
Autres			81 959.04
Total			7 707 376.11
RECETTES			
Dotations et fonds globalisés	1 259 454,81	16.341%	Participation hors recettes directes
Autres	35 041,20	0.455%	
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel	3 206 440,05	41.602%	
Grand Chambéry	2 467 996,91		
Grand Lac	738 443,14		
Département	3 206 440,05	41.602%	50.000%
Total	7 707 376.11	100.000%	100.000%

- l'autoriser à émettre les écritures afin de solder cette opération.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

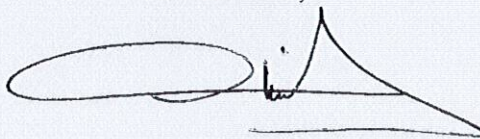
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- arrête le décompte définitif de l'opération présenté :

DEPENSES			
Etudes			923 691.48
Travaux			6 701 725.59
Autres			81 959.04
Total			7 707 376.11
RECETTES			
Dotations et fonds globalisés	1 259 454,81	16.341%	Participation hors recettes directes
Autres	35 041,20	0.455%	
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel	3 206 440,05	41.602%	
Grand Chambéry	2 467 996,91		
Grand Lac	738 443,14		
Département	3 206 440,05	41.602%	50.000%
Total	7 707 376.11	100.000%	100.000%

- autorise le Président du Conseil d'Administration à émettre les écritures afin de solder cette opération.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-4

**OBJET : FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SAINT JEAN DE MAURIENNE**

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA11102023-4 – FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Depuis plusieurs années, le SDIS de la Savoie étudie la possibilité de construire un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) à Saint-Jean-de-Maurienne, le bâtiment actuel datant de 1968.

Un projet de construction à hauteur de 12 820 000 € TTC et son montage financier ont été présentés aux onze collectivités du secteur de 1^{er} appel.

Lors des différentes réunions de présentation avec les élus locaux, certains ont émis le souhait que les versements de leur participation soient adaptés à leurs contraintes budgétaires avec un lissage sur 8 ans, et non des versements selon la réalisation de l'opération.

A ce jour, il est donc nécessaire d'approuver deux conventions types de financement relatives à cette opération immobilière :

- une, prévoyant des versements en fonction de la réalisation des travaux (convention de base),
- une autre, avec la possibilité d'ajuster les versements.

Les deux conventions types se présentent comme suit.

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE**

Entre les soussignés :

- 1°) **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**
Représenté par Monsieur André POINTET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après « SDIS »

- 2°)
Représentée par, agissant en vertu d'une délibération du du

.....
.....
73... ..

Désignée ci-après « »

Désignés ci-après ensemble les « parties »

PREAMBULE :

Conformément à la loi du 3 mai 1996 relative à la départementalisation, le « SDIS » centralise la gestion et le financement des moyens humains et des équipements concernant les missions des sapeurs pompiers, telles que définies dans le règlement opérationnel.

Ainsi, au titre des opérations de construction, réhabilitation, rénovation et extension des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), il appartient au « SDIS » d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement.

Le montage financier de ces opérations repose d'une part sur le Département, par le biais d'une subvention versée au « SDIS », et d'autre part sur les communes et/ou les EPCI concernés, sous forme de participation spécifique non incluse dans leurs contributions annuelles au « SDIS ».

Conformément à la délibération du 27 septembre 2001 du Conseil d'Administration, les collectivités concernées sont les communes et/ou les EPCI du secteur de 1^{er} appel (financement local), tels que définis dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Conformément au principe de financement et suivant sa délibération du (annexe 1), la « » participe au financement de cette construction.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet :

- d'arrêter conjointement le montant estimatif de l'opération, son montage financier, et la clef de répartition de la participation des collectivités du secteur de 1er appel,
- d'engager la « » à honorer sa participation et le « SDIS » à réaliser les travaux et prestations de cette opération.

ARTICLE 2 : MONTANT ESTIMATIF DE L'OPERATION

Le montant estimatif de l'opération définit la décomposition financière de cette opération.

Ainsi, le projet estimatif est conjointement arrêté à la somme de 10 683 333.33 € HT, soit 12 820 000.00 € TTC (avec taux de TVA en vigueur à la date de signature) :

Dépenses	Montant
Etudes	
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 150 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	265 000.00
Sous-total Etudes :	1 415 000.00
Travaux	
Travaux	11 215 000.00
Sous-total Travaux :	11 215 000.00
Divers	
Procédure appel d'offre	20 000.00
Actes notariés	8 000.00
Membres du jury de concours	12 000.00
Primes pour candidats	80 000.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00
Sous-total Divers :	190 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00

ARTICLE 3 : MONTAGE FINANCIER DE L'OPERATION

Le montage financier de cette opération repose sur :

- des recettes directes [dotations, fonds et subventions diverses (hors financement local) susceptibles d'être alloués],
- les collectivités du secteur de 1^{er} appel, sous forme de participations spécifiques non incluses dans sa contribution annuelle au « SDIS »,
- le Département.

Sur la base du montant estimatif de l'opération défini à l'article 2, le montage financier est le suivant :

Recette	Montant
Dotations et fonds globalisés (1)	2 087 901.12
Collectivité du secteur de 1 ^{er} appel (2)	5 366 049.44
	Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
SDIS de la Savoie (2) (3)	5 366 049.44
	Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
Total :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

(3) au travers de la subvention annuelle du Conseil Départemental

ARTICLE 4 : CLEF DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES DU SECTEUR DE 1^{ER} APPEL

La participation du secteur de 1^{er} appel est répartie entre les collectivités qui le compose comme suit :

- population DGF 2021 pour 50%,
- moyenne du nombre d'intervention réalisées par le CIS St Jean de Maurienne de 2016 à 2019 pour 25%,
- potentiel fiscal 4 taxes 2021 pour 25%.

Ainsi, le pourcentage de prise en charge de chaque collectivité du secteur de 1^{er} appel est le suivant :

	Population DGF 2021			Moyenne du nombre d'interventions réalisées par le CSP de 2016 à 2019			Potentiel fiscal 4 taxes 2020			% Prise en charge
	Nbre	%	50%	Nbre	%	25%	Montant	%	25%	
LA CHAMBRE	1 242	3.90%	1.95%	88	6.31%	1.58%	1 820 276.00	4.48%	1.12%	4.65%
LES CHAVANNES EN-MAURIENNE	300	0.94%	0.47%	13	0.93%	0.23%	224 006.00	0.55%	0.14%	0.84%
NOTRE DAME DU CRUET	273	0.86%	0.43%	7	0.50%	0.13%	162 806.00	0.40%	0.10%	0.66%
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	2 941	9.23%	4.62%	71	5.10%	1.28%	2 690 228.00	6.62%	1.66%	7.56%
SAINT ALBAN DES VILLARDS	260	0.82%	0.41%	4	0.29%	0.07%	677 743.00	1.67%	0.42%	0.90%
SAINT AVRE	934	2.93%	1.47%	38	2.72%	0.68%	798 724.00	1.97%	0.49%	2.64%
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	571	1.79%	0.90%	26	1.86%	0.47%	1 615 672.00	3.98%	1.00%	2.37%
SAINTE MARIE DE CUINES	871	2.73%	1.37%	42	3.01%	0.75%	1 313 346.00	3.23%	0.81%	2.93%
SAINT ETIENNE DE CUINES	1 397	4.38%	2.19%	61	4.37%	1.09%	1 332 555.00	3.28%	0.82%	4.10%
SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE	644	2.02%	1.01%	34	2.44%	0.61%	484 497.00	1.19%	0.30%	1.92%
C.C. CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	22 436	70.40%	35.24%	1 011	72.47%	18.12%	29 521 761.00	72.65%	18.19%	71.43%
	31 869	100%	50%	1 395	100%	25%	40 641 614	100%	25%	100%

Les « parties » conviennent que cette clef de répartition ne tiendra pas compte des évolutions pouvant intervenir postérieurement à la signature de la présente convention.

Sur la base du montant estimatif de l'opération, les participations des collectivités du secteur de 1^{er} appel sont les suivantes :

	Montant	% Prise en charge
LA CHAMBRE	249 521.30	4.65%
LES CHAVANNES EN MAURIENNE	45 074.82	0.84%
NOTRE DAME DU CRUET	35 415.93	0.66%
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	405 673.33	7.56%
SAINT ALBAN DES VILLARDS	48 294.44	0.90%
SAINT AVRE	141 663.71	2.64%
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	127 175.37	2.37%
SAINTE MARIE DE CUINES	157 225.25	2.93%
SAINT ETIENNE DE CUINES	220 008.03	4.10%
SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE	103 028.15	1.92%
C.C. CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	3 832 969.11	71.43%
	5 366 049.44	100.00%

ARTICLE 5 : VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA « »

Les versements de la participation de la « » interviendront suivant l'évolution annuelle réelle de l'exécution budgétaire effectuée par le « SDIS » au titre de l'opération : dépenses réalisées déduction faite des recettes encaissées.

Afin d'assurer une visibilité financière pour les « parties » et suivant le planning prévisionnel prévu à ce jour (annexe 2), les participations prévisionnelles annuelles de la « » sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement									
Investissement									
Total									

Les versements des participations étant basés sur l'évolution effective de la réalisation du projet, il est possible que des « décalages » importants soient constatés entre les versements prévisionnels ci-dessus et les versements réels à effectuer par la « ».

Dans ce cas, le « SDIS » s'engage à informer au plus tôt la « » sur les nouvelles répartitions annuelles des versements de sa participation et proposera, le cas échéant, un avenant à cette convention.

La « » s'engage à régler sa participation conformément aux règles et procédures de la comptabilité publique notamment en termes de délais de paiement.

ARTICLE 6 : DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION

A l'issue de la réalisation de l'opération, le « SDIS » établira un décompte définitif de l'opération en dépense et en recette.

Il indiquera notamment :

- le montant total des dépenses et des recettes directes de l'opération,
- le solde à financer et sa répartition entre les financeurs (Conseil Départemental et collectivités du secteur de 1^{er} appel).

Ce décompte sera arrêté par une délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS ».

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DE L'OPERATION

Une fois les conventions de financement signées entre le « SDIS » et les collectivités du secteur de 1^{er} appel, le « SDIS » s'engage à faire exécuter les travaux et les prestations relatives à la réalisation de l'opération.

L'exécution des travaux et des prestations par le « SDIS » engagent la « » à honorer sa part de financement conformément aux dispositions arrêtées aux articles 4 et 5 de la présente convention.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU MONTANT ESTIMATIF DE L'OPERATION ET DE SON MONTAGE FINANCIER

Le cas échéant, le montant estimatif de l'opération visé à l'article 2 peut être modifié sous réserve d'un accord de l'ensemble des collectivités du secteur de 1^{er} appel.

Dès lors, un avenant sera établi entre le « SDIS » et les collectivités du secteur de 1^{er} appel avec notamment les nouveaux éléments estimatifs suivants :

- montant de l'opération,
- montage financier de l'opération,
- planning prévisionnel de la réalisation de l'opération.

ARTICLE 9 : SUBORDINATION DE LA PARTICIPATION DE LA « COMMUNE »

La participation de la « » est subordonnée à l'usage et à la destination des biens acquis par le « SDIS » au moyen de sa participation, objet de la présente convention.

Ainsi, les « parties » conviennent que l'usage des locaux est destiné à accueillir le CIS de Saint Jean de Maurienne.

ARTICLE 10.1 : MODIFICATION DE L'USAGE DES LOCAUX

Dans l'hypothèse où le « SDIS » modifierait l'usage des locaux cité à l'article 9, sans l'accord de la « », celui-ci devra reverser à la « », en contrepartie, le montant de la participation de celle-ci (à titre indicatif : € sur la base du montant estimatif du projet).

Comme évoqué à l'article 4, le montant de la participation de la « » sera arrêté par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ce montant est ferme et non révisable.

ARTICLE 10.2 : CESSIION DES LOCAUX

Dans l'hypothèse où le « SDIS » déciderait de vendre les locaux, celui-ci devra reverser à la « », en contrepartie, un pourcentage du produit de la vente correspondant au ratio entre le montant de la participation de la « » et le montant total des participations des financeurs (à titre indicatif :% sur la base du montant estimatif du projet).

Comme évoqué à l'article 4, ce pourcentage sera arrêté par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ce pourcentage est ferme et non révisable.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION

La signature de la présente convention entraîne la pleine acceptation des « parties ».

ARTICLE 12 : LITIGE

En cas de litige né de l'exécution de la convention, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un règlement amiable du litige.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Alban Laysse, le

Pour « »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

DELIBERATION DE « »

ANNEXE 2

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etudes									
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 150 000.00	0.00	0.00	149 500.00	345 000.00	230 000.00	195 500.00	172 500.00	57 500.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	265 000.00	2 650.00	23 850.00	26 500.00	74 200.00	71 550.00	26 500.00	26 500.00	13 250.00
Sous-total Etudes :	1 415 000.00	2 650.00	23 850.00	176 000.00	419 200.00	301 550.00	222 000.00	199 000.00	70 750.00
Travaux									
Travaux	11 215 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 243 000.00	3 813 100.00	4 037 400.00	1 121 500.00
Sous-total Travaux :	11 215 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 243 000.00	3 813 100.00	4 037 400.00	1 121 500.00
Divers									
Procédure appel d'offre	20 000.00	0.00	10 000.00	8 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00
Actes notariés	8 000.00	8 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Membres du jury de concours	12 000.00	0.00	6 000.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes pour candidats	80 000.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	56 000.00	0.00	0.00	14 000.00
Sous-total Divers :	190 000.00	8 000.00	16 000.00	94 000.00	0.00	58 000.00	0.00	0.00	14 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00	10 650.00	39 850.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00	0.00	6 000.00	86 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00	10 650.00	33 850.00	184 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00	10 650.00	39 850.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00

Modèle avec ajustement des versements :

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE**

Entre les soussignés :

- 1°) **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**
Représenté par Monsieur André POINTET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après « SDIS »

- 2°)
Représentée par, agissant en vertu d'une délibération du du

.....
.....
73... ..

Désignée ci-après « »

Désignés ci-après ensemble les « parties »

PREAMBULE :

Conformément à la loi du 3 mai 1996 relative à la départementalisation, le « SDIS » centralise la gestion et le financement des moyens humains et des équipements concernant les missions des sapeurs pompiers, telles que définies dans le règlement opérationnel.

Ainsi, au titre des opérations de construction, réhabilitation, rénovation et extension des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), il appartient au « SDIS » d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement.

Le montage financier de ces opérations repose d'une part sur le Département, par le biais d'une subvention versée au « SDIS », et d'autre part sur les communes et/ou les EPCI concernés, sous forme de participation spécifique non incluse dans leurs contributions annuelles au « SDIS ».

Conformément à la délibération du 27 septembre 2001 du Conseil d'Administration, les collectivités concernées sont les communes et/ou les EPCI du secteur de 1^{er} appel (financement local), tels que définis dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Conformément au principe de financement et suivant sa délibération du (annexe 1), la « » participe au financement de cette construction.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet :

- d'arrêter conjointement le montant estimatif de l'opération, son montage financier, et la clef de répartition de la participation des collectivités du secteur de 1er appel,
- d'engager la « » à honorer sa participation et le « SDIS » à réaliser les travaux et prestations de cette opération.

ARTICLE 2 : MONTANT ESTIMATIF DE L'OPERATION

Le montant estimatif de l'opération définit la décomposition financière de cette opération.

Ainsi, le projet estimatif est conjointement arrêté à la somme de 10 683 333.33 € HT, soit 12 820 000.00 € TTC (avec taux de TVA en vigueur à la date de signature) :

Dépenses	Montant
Etudes	
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 150 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	265 000.00
Sous-total Etudes :	1 415 000.00
Travaux	
Travaux	11 215 000.00
Sous-total Travaux :	11 215 000.00
Divers	
Procédure appel d'offre	20 000.00
Actes notariés	8 000.00
Membres du jury de concours	12 000.00
Primes pour candidats	80 000.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00
Sous-total Divers :	190 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00

ARTICLE 3 : MONTAGE FINANCIER DE L'OPERATION

Le montage financier de cette opération repose sur :

- des recettes directes [dotations, fonds et subventions diverses (hors financement local) susceptibles d'être alloués],
- les collectivités du secteur de 1^{er} appel, sous forme de participations spécifiques non incluses dans sa contribution annuelle au « SDIS »,
- le Département.

Sur la base du montant estimatif de l'opération défini à l'article 2, le montage financier est le suivant :

Recette	Montant
Dotations et fonds globalisés (1)	2 087 901.12
Collectivité du secteur de 1 ^{er} appel (2)	5 366 049.44
	Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
SDIS de la Savoie (2) (3)	5 366 049.44
	Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
Total :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

(3) au travers de la subvention annuelle du Conseil Départemental

ARTICLE 4 : CLEF DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES DU SECTEUR DE 1^{er} APPEL

La participation du secteur de 1^{er} appel est répartie entre les collectivités qui le compose comme suit :

- population DGF 2021 pour 50%,
- moyenne du nombre d'intervention réalisées par le CIS St Jean de Maurienne de 2016 à 2019 pour 25%,
- potentiel fiscal 4 taxes 2021 pour 25%.

Ainsi, le pourcentage de prise en charge de chaque collectivité du secteur de 1^{er} appel est le suivant :

	Population DGF 2021			Moyenne du nombre d'interventions réalisées par le CSP de 2016 à 2019			Potentiel fiscal 4 taxes 2020			% Prise en charge
	Nbre	%	50%	Nbre	%	25%	Montant	%	25%	
LA CHAMBRE	1 242	3.90%	1.95%	88	6.31%	1.58%	1 820 276.00	4.48%	1.12%	4.65%
LES CHAVANNES EN-MAURIENNE	300	0.94%	0.47%	13	0.93%	0.23%	224 006.00	0.55%	0.14%	0.84%
NOTRE DAME DU CRUET	273	0.86%	0.43%	7	0.50%	0.13%	162 806.00	0.40%	0.10%	0.66%
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	2 941	9.23%	4.62%	71	5.10%	1.28%	2 690 228.00	6.62%	1.66%	7.56%
SAINT ALBAN DES VILLARDS	260	0.82%	0.41%	4	0.29%	0.07%	677 743.00	1.67%	0.42%	0.90%
SAINT AVRE	934	2.93%	1.47%	38	2.72%	0.68%	798 724.00	1.97%	0.49%	2.64%
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	571	1.79%	0.90%	26	1.86%	0.47%	1 615 672.00	3.98%	1.00%	2.37%
SAINTE MARIE DE CUINES	871	2.73%	1.37%	42	3.01%	0.75%	1 313 346.00	3.23%	0.81%	2.93%
SAINT ETIENNE DE CUINES	1 397	4.38%	2.19%	61	4.37%	1.09%	1 332 555.00	3.28%	0.82%	4.10%
SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE	644	2.02%	1.01%	34	2.44%	0.61%	484 497.00	1.19%	0.30%	1.92%
C.C. CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	22 436	70.40%	35.24%	1 011	72.47%	18.12%	29 521 761.00	72.65%	18.19%	71.43%
	31 869	100%	50%	1 395	100%	25%	40 641 614	100%	25%	100%

Les « parties » conviennent que cette clef de répartition ne tiendra pas compte des évolutions pouvant intervenir postérieurement à la signature de la présente convention.

Sur la base du montant estimatif de l'opération, les participations des collectivités du secteur de 1^{er} appel sont les suivantes :

	Montant	% Prise en charge
LA CHAMBRE	249 521.30	4.65%
LES CHAVANNES EN MAURIENNE	45 074.82	0.84%
NOTRE DAME DU CRUET	35 415.93	0.66%
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	405 673.33	7.56%
SAINT ALBAN DES VILLARDS	48 294.44	0.90%
SAINT AVRE	141 663.71	2.64%
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	127 175.37	2.37%
SAINTE MARIE DE CUINES	157 225.25	2.93%
SAINT ETIENNE DE CUINES	220 008.03	4.10%
SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE	103 028.15	1.92%
C.C. CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	3 832 969.11	71.43%
	5 366 049.44	100.00%

ARTICLE 5 : VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA « »

Les versements de la participation des collectivités du secteur de 1^{er} appel interviennent suivant l'évolution annuelle réelle de l'exécution budgétaire effectuée par le « SDIS » au titre de l'opération : dépenses réalisées déduction faite des recettes encaissées.

Ainsi, les versements prévisionnels de la participation de la « » sont les suivants :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement									
Investissement									
Total									

Cependant comme suite à sa demande, et par adaptation des modalités de versement précitées (versement des participations suivant la réalisation des projets), les versements prévisionnels de la participation de la « » sont modifiés comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement									
Investissement									
Total									

La « » s'engage à régler sa participation conformément aux règles et procédures de la comptabilité publique notamment en termes de délais de paiement.

ARTICLE 6 : DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION

A l'issue de la réalisation de l'opération, le « SDIS » établira un décompte définitif de l'opération en dépense et en recette.

Il indiquera notamment :

- le montant total des dépenses et des recettes directes de l'opération,
- le solde à financer et sa répartition entre les financeurs (Conseil Départemental et collectivités du secteur de 1^{er} appel).

Ce décompte sera arrêté par une délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS ».

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DE L'OPERATION

Une fois les conventions de financement signées entre le « SDIS » et les collectivités du secteur de 1^{er} appel, le « SDIS » s'engage à faire exécuter les travaux et les prestations relatives à la réalisation de l'opération.

L'exécution des travaux et des prestations par le « SDIS » engagent la « » à honorer sa part de financement conformément aux dispositions arrêtées aux articles 4 et 5 de la présente convention.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU MONTANT ESTIMATIF DE L'OPERATION ET DE SON MONTAGE FINANCIER

Le cas échéant, le montant estimatif de l'opération visé à l'article 2 peut être modifié sous réserve d'un accord de l'ensemble des collectivités du secteur de 1^{er} appel.

Dès lors, un avenant sera établi entre le « SDIS » et les collectivités du secteur de 1^{er} appel avec notamment les nouveaux éléments estimatifs suivants :

- montant de l'opération,
- montage financier de l'opération,
- planning prévisionnel de la réalisation de l'opération.

ARTICLE 9 : SUBORDINATION DE LA PARTICIPATION DE LA « COMMUNE »

La participation de la « » est subordonnée à l'usage et à la destination des biens acquis par le « SDIS » au moyen de sa participation, objet de la présente convention.

Ainsi, les « parties » conviennent que l'usage des locaux est destiné à accueillir le CIS de Saint Jean de Maurienne.

ARTICLE 10.1 : MODIFICATION DE L'USAGE DES LOCAUX

Dans l'hypothèse où le « SDIS » modifierait l'usage des locaux cité à l'article 9, sans l'accord de la « », celui-ci devra reverser à la « », en contrepartie, le montant de la participation de celle-ci (à titre indicatif : € sur la base du montant estimatif du projet).

Comme évoqué à l'article 4, le montant de la participation de la « » sera arrêté par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ce montant est ferme et non révisable.

ARTICLE 10.2 : CESSIION DES LOCAUX

Dans l'hypothèse où le « SDIS » déciderait de vendre les locaux, celui-ci devra reverser à la « », en contrepartie, un pourcentage du produit de la vente correspondant au ratio entre le montant de la participation de la « » et le montant total des participations des financeurs (à titre indicatif :% sur la base du montant estimatif du projet).

Comme évoqué à l'article 4, ce pourcentage sera arrêté par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ce pourcentage est ferme et non révisable.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION

La signature de la présente convention entraîne la pleine acceptation des « parties ».

ARTICLE 12 : LITIGE

En cas de litige né de l'exécution de la convention, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un règlement amiable du litige.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Alban Laysse, le

Pour « »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

DELIBERATION DE « »

ANNEXE 2

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etudes									
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 150 000.00	0.00	0.00	149 500.00	345 000.00	230 000.00	195 500.00	172 500.00	57 500.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	265 000.00	2 650.00	23 850.00	26 500.00	74 200.00	71 550.00	26 500.00	26 500.00	13 250.00
Sous-total Etudes :	1 415 000.00	2 650.00	23 850.00	176 000.00	419 200.00	301 550.00	222 000.00	199 000.00	70 750.00
Travaux									
	11 215 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 243 000.00	3 813 100.00	4 037 400.00	1 121 500.00
Sous-total Travaux :	11 215 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 243 000.00	3 813 100.00	4 037 400.00	1 121 500.00
Divers									
Procédure appel d'offre	20 000.00	0.00	10 000.00	8 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00
Actes notariés	8 000.00	8 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Membres du jury de concours	12 000.00	0.00	6 000.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes pour candidats	80 000.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	56 000.00	0.00	0.00	14 000.00
Sous-total Divers :	190 000.00	8 000.00	16 000.00	94 000.00	0.00	58 000.00	0.00	0.00	14 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00	10 650.00	39 850.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00	0.00	6 000.00	86 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00	10 650.00	33 850.00	184 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00	10 650.00	39 850.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les termes des deux conventions types relatives au financement de la construction du CIS de Saint Jean de Maurienne,
- l'autoriser à signer lesdites conventions y compris en cas de modification non substantielle qui serait conclue ainsi que tout document utile pour leur exécution.

**

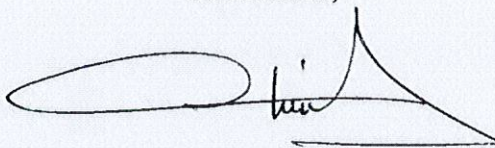
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve les termes des deux conventions types relatives au financement de la construction du CIS de Saint Jean de Maurienne,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer lesdites conventions y compris en cas de modification non substantielle qui serait conclue ainsi que tout document utile pour leur exécution.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Pointet', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-5-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-5

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE « FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE ET PRESTATIONS CONNEXES PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LE SDIS 73 »

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

N° BCA11102023-5 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ « FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE ET PRESTATIONS CONNEXES PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LE SDIS 73 »

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Lors du bureau du conseil d'administration du 14 juin 2023, vous avez autorisé le lancement d'une consultation en procédure formalisée pour la fourniture de carburant à la pompe et prestations connexes par cartes accréditives pour le SDIS 73. La consultation a été publiée le 28 juillet 2023 pour une remise des offres au 25 septembre 2023.

En séance du 11 octobre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché :

- à la société AUTO GESTION (38100),
- à la société GROUPEMENT FLEET PRO (92340 MALAKOFF) – LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT (92340 MALAKOFF),
- à la société TOTAL MARKETING FRANCE (92029 NANTERRE),

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, multi-attributaires. Le maximum est de 650 000 litres par an, pour l'ensemble des titulaires.

Sa durée est d'un an, reconductible trois fois, soit quatre ans maximum.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché présenté ci-dessus.

**

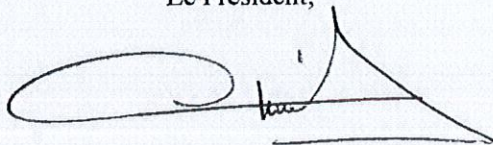
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché pour la fourniture de carburant à la pompe et prestations connexes par cartes accréditives avec :

- la société AUTO GESTION (38100),
- la société GROUPEMENT FLEET PRO (92340 MALAKOFF) – LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT (92340 MALAKOFF),
- la société TOTAL MARKETING FRANCE (92029 NANTERRE),

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-6-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-6

**OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE
CAMIONS CITERNE RURAUX (CCR)**

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ÉTAIENT PRÉSENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA11102023-6 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DE CAMIONS CITERNE RURAUX (CCR)

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Lors du bureau du conseil d'administration du 8 septembre 2022, vous avez autorisé le lancement d'une consultation en procédure formalisée pour la fourniture d'engins pompe-tonne, composé en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture de fourgons pompe-tonne (FPT)
- Lot n°2 : Fourniture de camions citernes ruraux (CCR).

La consultation a été publiée le 12 septembre 2022 pour une remise des offres le 3 novembre 2022.

Le lot n°1 a été attribué par la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2022 à la société MAGIRUS CAMIVA pour un nombre maximum de 10 FPT sur 5 ans.

Le lot n°2 a été déclaré infructueux du fait de l'absence d'offre et il a été décidé de procéder via un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-2 du code de la commande publique.

Suite au sourcing réalisé auprès de quatre fournisseurs potentiels, la consultation a été passée sans publicité ni mise en concurrence avec la société ITURRI répondant le plus au besoin opérationnel du SDIS 73, dans le cadre fixé par le cahier des charges.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- attribuer le marché fourniture d'engins pompe-tonne - Lot 2 : Fourniture de camions citernes ruraux (CCR) à la société ITURRI pour un montant maximum de 7 CCR sur 5 ans,
- l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché présenté ci-dessus.

**

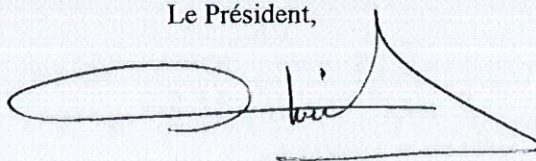
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- attribue le marché fourniture d'engins pompe-tonne - Lot 2 : Fourniture de camions citernes ruraux (CCR) à la société ITURRI pour un montant maximum de 7 CCR sur 5 ans,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché pour la fourniture d'engins pompe-tonne - Lot 2 : Fourniture de camions citernes ruraux (CCR) avec la société ITURRI.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-7-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-7

**OBJET : DEMANDE D'EXONERATION DES PENALITES DE RETARD – MARCHÉ 21/09A2 « EFFETS
D'HABILLEMENT DE SECOURS EN MILIEUX PERILLEUX ET DE SECOURS EN MONTAGNE – LOT 2 :
VETEMENT DU BAS**

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

**N° BCA11102023-7 – DEMANDE D'EXONERATION DES PENALITES DE RETARD – MARCHE 21/09A2
« EFFETS D'HABILLEMENT DE SECOURS EN MILIEUX PERILLEUX ET DE SECOURS EN MONTAGNE –
LOT 2 : VETEMENT DU BAS**

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu le marché n°21/09A2 : Effets d'habillement de secours en milieux périlleux et de secours en montagne - Lot 2 : Vêtement du bas, passé avec la société SNC INTERNATIONAL (74 370 CHARVONNEX) ;

Vu l'offre faite par la société SNC INTERNATIONAL proposant un délai de livraison de 12 semaines calendaires hors congés à compter de la réception du bon de commande par le titulaire ;

Vu le bon de commande n°23-017429 ;

Vu l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières concernant les pénalités de retard ;

Vu la demande de non application des pénalités de retard du 11 septembre 2023 adressée par la société SNC INTERNATIONAL ;

**

Dans le cadre du marché n°21/09A2 avec la société SNC INTERNATIONAL, une commande concernant des pantalons et surpantalons a été réalisée et reçue par la société le 31 mars 2023. Le délai de livraison indiqué par la société dans son Bordereau des Prix Unitaires était de 12 semaines calendaires hors congés à compter de la réception du bon de commande, avec une semaine de congé en avril, soit une date de livraison prévue au 29 juin 2023.

Huit pièces de surpantalons AGASSIZ d'un montant de 1 706,24 € HT, ont été livrées hors délai, le 25 août 2023, soit un retard de 56 jours.

Selon l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les pénalités s'élèvent à $(1\,706,24\,€ \times 56\text{ jours de retard}) / 500 = 191,10\,€$.

Par courrier en date du 11 septembre 2023, la société SNC INTERNATIONAL a sollicité le Président du Conseil d'Administration afin que les pénalités de retard dues au titre de ces huit pièces de surpantalons AGASSIZ, ne soient pas appliquées.

Elle indique que leur fournisseur de tissu a décalé deux fois la livraison prévue, et qu'elle ne pouvait donc plus livrer avant ses congés d'été. Les surpantalons manquants ont donc été expédiés au retour de congés. La société indique également être depuis plusieurs mois dans une situation de sous-effectif, ce qui ne lui a pas permis de réaliser une demande de report de délai de livraison dans le temps imparti.

SDIS de la SAVOIE

A l'att. de Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
226, rue de la Perrodière
73230 SAINT-ALBAN-EN LEYSSE

Charvonnex, le 11 septembre 2023

**OBJET : Marché 2021/09A2 - Fourniture d'effets d'habillement de secours en milieu périlleux
et de secours en montagne**

Lot n° 2 - Vêtements du bas – bon de commande n°23-017429

DEMANDE D'EXONERATION D'APPLICATION DE PENALITE

Monsieur,

Dans le cadre du dossier ci-dessus référencé, nous nous permettons par la présente, de solliciter votre bienveillance pour une exonération d'application des pénalités de retard suite à la livraison des surpantalons AGASSIZ.

Nous sommes bien conscients que notre demande de report de pénalité a été envoyée tardivement, le 4 juillet 2023, soit 4 jours ouvrés après la date de livraison prévue le 29/06/2023.

Notre entreprise connaît depuis plusieurs mois une situation de sous-effectif dans différents services qui en pénalise le bon fonctionnement. Dans ces conditions, le service commercial n'a pu réaliser cette demande dans les délais impartis.

Par ailleurs, les informations communiquées par notre fournisseur de tissu nous garantissaient initialement une livraison dans le respect délai du marché, avant fin juin. Mais, le fournisseur a décalé la livraison de tissu et nous pensions réellement pouvoir livrer avant le 21/07, date de nos congés d'été, en priorisant à tout niveau la mise en fabrication des vêtements.

Un deuxième décalage de quelques jours de la livraison du tissu nous a amené au constat que même en mettant la priorité absolue en production, nous ne pourrions livrer avant nos congés d'été. Cette conclusion nous a alors amené à faire le courrier du 4 juillet pour la demande de report.

Les surpantalons ont été expédiés à notre retour de congés d'été le 24 août.

Nous sommes réellement désolés de cette situation et des conséquences que celle-ci entraîne pour vos services.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et, espérant une réponse favorable de votre part afin d'éviter toute pénalité de retard, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maud TRIQUET-MARRILLET
Direction commerciale



Maison **SNC International SAS**
Siège social : 55, route de la Filrière 74370 Charvonnex - France
Tél. : +33 (0)4 50 22 39 92 contact@sncinternational.fr
Capital de 1 100 000 € - RCS Annecy B 318 621 497 (80 B 114) - Siret 318 621 497 00532 - TVA FR 22 318 621 497

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer en faveur de cette demande d'exonération des pénalités de retard par la société SNC INTERNATIONAL.

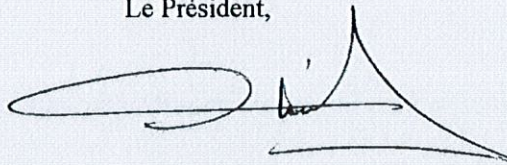
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'exonération des pénalités de retard de la société SNC INTERNATIONAL, soit 191,10 €.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231012-BCA11102023-8-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 octobre 2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° BCA11102023-8

OBJET : SORTIES D'ACTIFS : MATERIELS

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 11 octobre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 28 septembre deux-mille-vingt-trois, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Médecin de Classe Exceptionnelle Isabelle GARCIA, Médecin Cheffe
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Il est proposé de réformer des matériels selon le tableau présenté en annexe.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les réformes présentées,
- valider la destination des biens,
- l'autoriser à signer tous documents utiles à ces exécutions.

**

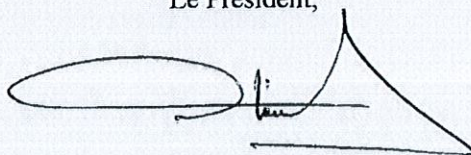
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve les réformes présentées,
- valide la destination des biens,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tous documents utiles à ces exécutions.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex signature element.

André POINTET

ANNEXE : MATERIELS REFORMES

Marque	Désignation	N° série	N°Managair	N° Isilog	Mise en circulation	N° immobilisation	Observation	Destination
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69686			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	45356			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	3102			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	1893			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	3107			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2922			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43200			NC	13066	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49647			NC	13058	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65058			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42236			NC	11775	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11439			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60909			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60946			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69686			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	122766			NC	20891	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65051			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43185			NC	13063	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42253			NC	13075	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65090			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11676			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11714			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11677			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65079			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	3105			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	1894			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2456			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60955			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	45357			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	33865			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2923			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60884			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2453			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49638			NC	13056	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49649			NC	13059	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42240			NC	13073	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	19280			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60880			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	19275			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60899			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11678			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	45355			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2940			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49605			NC	13041	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49621			NC	13049	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42203			NC	11770	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32262			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69674			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69671			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49628			NC	13052	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60879			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	22319			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	22347			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2968			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	19286			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43187			NC	13064	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32325			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32314			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60907			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2495			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49629			NC	13053	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	19293			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49639			NC	13057	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	19279			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49632			NC	13054	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11679			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32352			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49653			NC	13060	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	105529			NC	13071	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32323			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	125176			NC	22089	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11667			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69685			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	22317			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42220			NC	11774	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42209			NC	11772	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32329			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32287			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32311			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65042			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69690			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65092			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	44358			NC	13061	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	44359			NC	13062	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32292			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32296			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32315			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65083			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60935			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32299			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32267			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	105528			NC	13070	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	105531			NC	13072	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32326			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42266			NC	13079	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32294			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49615			NC	13048	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32315			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32345			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42265			NC	13078	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49614			NC	13047	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42250			NC	13074	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42202			NC	11769	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42268			NC	13080	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49637			NC	13055	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49613			NC	13046	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	65091			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2405			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32269			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43201			NC	13067	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32320			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42201			NC	11768	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43198			NC	13065	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32293			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	22321			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32312			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32290			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49611			NC	13045	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49607			NC	13043	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42207			NC	11771	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42257			NC	13076	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60920			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42258			NC	13077	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32348			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60939			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32327			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32354			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32351			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60931			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32349			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32353			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32265			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32277			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32347			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32342			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32270			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32283			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49610			NC	13044	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32341			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32346			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32295			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32328			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	105527			NC	13069	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32304			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2953			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	2954			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	25786			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32322			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	60945			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69681			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69675			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69676			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69687			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69678			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32302			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69688			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	43203			NC	13068	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69672			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	42212			NC	11773	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	69673			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32271			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32297			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32259			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32317			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32309			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32338			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32261			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32343			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	11718			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32280			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32316			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49627			NC	13051	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32344			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32266			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49626			NC	13050	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	49606			NC	13042	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32334			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Dossard Fenzy AERIS Type 2	32333			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	24096			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12009			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39344			NC	11763	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33552			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49875			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33543			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399607			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55646			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12043			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399613			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	252816			NC	11550	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	231726			NC	11546	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12035			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12019			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399615			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399617			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399616			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	36121			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399622			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12007			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399604			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55656			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12046			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49915			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	36122			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162939			NC	11519	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22379			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33509			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	102297			NC	11515	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	51015			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	41512			NC	11766	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	51035			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	43352			NC	11777	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	42138			NC	11767	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	43392			NC	11778	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	40994			NC	11765	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	40974			NC	11764	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI BIOMASK	43047			NC	11776	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12144			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	96930			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12139			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	234161			NC	11547	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49888			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102293			NC	11492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49923			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12039			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39305			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12152			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12049			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12053			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162949			NC	11525	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	252815			NC	11549	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39293			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12024			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11976			NC	11551	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	1715025			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102308			NC	11493	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12017			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102463			NC	11494	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12133			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222897			NC	11544	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55663			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39335			NC	11761	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11999			NC	11552	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22333			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22339			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33507			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222861			NC	11540	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102302			NC	11495	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102458			NC	11496	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12040			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11984			NC	11553	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12010			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12132			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12140			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39262			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99512			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12032			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102462			NC	11497	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12051			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102464			NC	11498	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12045			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12030			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102304			NC	11499	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12054			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12042			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102469			NC	11500	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11972			NC	11554	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33518			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11987			NC	11555	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11983			NC	11556	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	210538			NC	11536	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55658			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55688			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49884			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55636			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39268			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222857			NC	11537	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49858			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39316			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39311			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12149			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162951			NC	11527	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162938			NC	11518	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162950			NC	11526	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39288			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162948			NC	11524	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162946			NC	11523	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12001			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	163035			NC	11532	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39329			NC	11760	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162952			NC	11528	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102294			NC	11501	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162941			NC	11520	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162038			NC	11516	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12034			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222864			NC	11542	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102449			NC	11502	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11977			NC	11557	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	38161			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55649			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22330			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102298			NC	11503	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222863			NC	11541	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	38158			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102299			NC	11504	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49855			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12014			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12056			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11994			NC	11558	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99508			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	163036			NC	11533	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49851			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49847			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99476			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22375			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	163037			NC	11534	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22332			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39339			NC	11762	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12016			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12025			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99515			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	163013			NC	11531	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22331			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102455			NC	11505	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22378			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399606			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102447			NC	11506	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102445			NC	11507	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102442			NC	11508	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399609			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12059			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399614			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399605			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33539			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39280			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33525			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	66064			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39299			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	210535			NC	11535	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39328			NC	11759	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99530			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49850			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11969			NC	11559	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11997			NC	11560	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222858			NC	11538	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12023			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12147			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55659			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22305			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33516			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39276			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11986			NC	11561	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11971			NC	11562	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	234164			NC	11548	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99486			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39324			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99519			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33512			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	36117			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12138			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12061			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399620			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22302			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12134			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12130			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222866			NC	11543	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11970			NC	11563	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	49901			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22318			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33503			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99509			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102457			NC	11509	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22304			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222859			NC	11539	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22308			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55631			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39264			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33554			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399619			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399612			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399608			NC	2021-215621- 00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39327			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33526			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11974			NC	11564	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102451			NC	11510	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99516			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102446			NC	11511	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99477			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12060			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33535			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22337			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99506			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	33530			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99533			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22345			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55637			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	22336			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11989			NC	11565	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39307			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12055			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12005			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	222900			NC	11545	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11991			NC	11566	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162953			NC	11529	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12146			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12142			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	55633			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	99478			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	65824			NC	10923	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162076			NC	11517	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	12033			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	399610			NC	2021-215621-00255	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102435			NC	11512	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102439			NC	11513	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	11998			NC	3492	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162942			NC	11521	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	162944			NC	11522	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	39304			NC	10351	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	102440			NC	11514	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	Masque ARI OPTI-PRO	163010			NC	11530	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105293			NC	2019-215621-23961	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01204503738			NC	2021-215621-00243	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105299			NC	2019-215621-23977	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01200501658			NC	2020-215621-00056	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105307			NC	2019-215621-23970	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105304			NC	2019-215621-23962	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105296			NC	2019-215621-23966	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01190609199			NC	2019-215621-23034	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194804216			NC	2020-215621-00045	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01210503197			NC	2021-215621-00060	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01181512231			NC	22192	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105297			NC	2019-215621-23967	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105302			NC	2019-215621-23974	REFORME	DESTRUCTION

HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105300			NC	2019-215621-23976	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194105303			NC	2019-215621-23963	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194804231			NC	2020-215621-00045	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01190609192			NC	2019-215621-23039	REFORME	DESTRUCTION
HONEYWELL	BWC3-M20100	5220BWC01194804217			NC	2020-215621-00045	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		110829	BR0730002082	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H3889	BR0730002076	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9730	BR0730001581	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		4 268 013	BR0730001702	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H173	BR0730001961	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H4087	BR0730001541	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9770	BR0730001582	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		28 168 076	BR0730002088	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H4083	BR0730001032	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H169	BR0730001491	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		16089	BR0730001589	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		28 168 122	BR0730001648	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		G 98 661	BR0730002071	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H 52	BR0730001030	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		110 835	BR0730001607	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		16 274	BR0730001597	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H 206	BR0730001494	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		QP 0285	BR0730002963	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H3960	BR0730002079	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9382	BR0730001564	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9595	BR0730001576	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H101	BR0730001487	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		16 283	BR0730000211	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H 4019	BR0730002051	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI 3002	BR0730002674	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI 2758	BR0730002255	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		TO1403	BR0730004085	NC	22974	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6701	BR0730000620	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		TO 1406	BR0730004090	NC	22969	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 2895	BR0730002429	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KY 9989	BR0730000640	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KY 9947	BR0730001740	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		TO 1496	BR0730004089	NC	22970	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		TO 1405	BR0730004079	NC	22980	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KZ 0088	BR0730000651	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7732	BR0730004221	NC	2020-215621- 00028	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8190	BR0730004036	NC	20879	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8192	BR0730004044	NC	20887	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6597	BR0730000895	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6591	BR0730000400	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF 2812	BR0730000670	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6652	BR0730000616	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6755	BR0730000897	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7821	BR0730004205	NC	2019-215621- 23925	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6613	BR0730000614	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7842	BR0730004204	NC	2019-215621- 23925	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7840	BR0730004203	NC	2019-215621- 23925	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF 2579	BR0730000594	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7820	BR0730004202	NC	2019-215621- 23925	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6603	BR0730000954	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		TO 1407	BR0730004087	NC	22972	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8197	BR0730004035	NC	20878	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8193	BR0730004034	NC	20877	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8202	BR0730004032	NC	20875	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8180	BR0730004031	NC	20874	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI 2816	BR0730002471	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KZ 0056	BR0730000645	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP8195	BR0730004026	NC	20869	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KY 9665	BR0730001874	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8125	BR0730004019	NC	20862	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6719	BR0730000276	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG 7828	BR0730004202	NC	2019-215621- 23925	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP8806	BR0730004023	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP8120	BR0730004022	NC	20865	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC6708	BR0730000896	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI 2935	BR0730002669	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KZ0103	BR0730001911	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		SP 8194	BR0730004025	NC	20868	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2631	BR0730000410	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI3069	BR0730002436	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		VB3433	BR0730004278	NC	2020-215621- 00398	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2535	BR0730000684	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2538	BR073000685	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KZ 0059	BR0730001884	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		VB 3415	BR0730004280	NC	2020-215621- 00398	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		VB 3357	BR0730004279	NC	2020-215621- 00398	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG7760	BR0730004208	NC	2020-215621- 00028	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NC 6580	BR0730000254	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2552	BR0730000691	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION

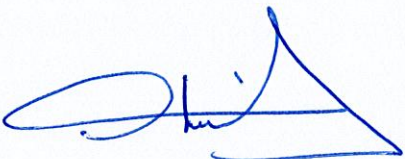
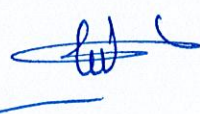
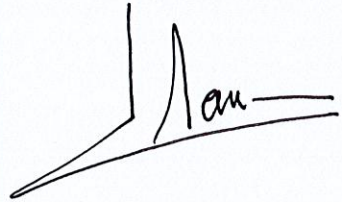
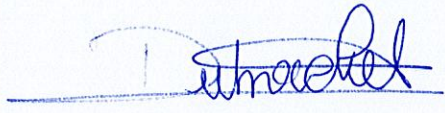
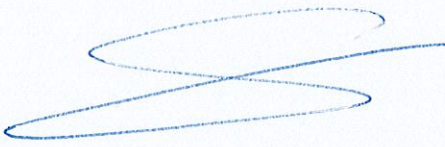
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		VB3431	BR0730004282	NC	2020-215621- 00398	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		VB3419	BR0730004281	NC	2020-215621- 00398	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NI2882	BR0730002398	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2556	BR0730000693	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG7741	BR0730004244	NC	2020-215621- 00028	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		UG7730	BR0730004243	NC	2020-215621- 00028	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		NF2825	BR0730001956	NC	18642	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		KY9637	BR0730000724	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9677	BR0730002081	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		*016269	BR0730001982	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		11 110 827	BR0730000715	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		110 853	BR0730001608	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION

FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H254	BR0730001963	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H5574	BR0730001973	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		*02 8166	BR0730002085	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H5463	BR0730002150	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		2690	BR0730000903	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		*016028	BR0730002120	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H 9412	BR0730002056	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H9565	BR0730001571	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		H90	BR0730001512	NC	1276	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Acier T cheval 6L		*095970	BR0730001958	NC	1174	REFORME	DESTRUCTION
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		707 100 014 332	BR0730001036	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		707 100 014 560	BR0730002194	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE

FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0400913	BR0730000812	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100014398	BR0730000122	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100016042	BR0730001775	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100018539	BR0730002258	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100014372	BR0730000225	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100014565	BR0730002195	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200261	BR0730001825	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200818	BR0730001865	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200407	BR0730001833	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200423	BR0730001839	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200651	BR0730001662	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200297	BR0730001828	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHÉ

FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200655	BR0730000756	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*0200680	BR0730000760	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100014495	BR0730000969	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100015590	BR0730000232	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE
FENZY	Bouteille Composite 9L LPCRCE/CE		*707100015970	BR0730000576	NC	11962	REFORME	REPRIS PAR DRAEGER DANS LE CADRE DU MARCHE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 12/10/2023

